

ONZIEME
NUMERO DE LA
REVUE AFRICAINE
DES LETTRES, DES
SCIENCES



KURUKAN FUGA
VOL : 3-N°11
SEPTEMBRE 2024

KURUKAN FUGA

La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales



ISSN : 1987-1465

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

VOL : 3-N°11 SEPTEMBRE 2024

Bamako, Septembre 2024

KURUKAN FUGA







La Revue Africaine des Lettres, des Sciences Humaines et Sociales

ISSN : 1987-1465

E-mail : revuekurukanfuga2021@gmail.com

Website : <http://revue-kurukanfuga.net>

Links of indexation of African Journal Kurukan Fuga

COPERNICUS	MIR@BEL	CROSSREF	SUDOC	ASCI	ZENODO
					
https://journals.indexcopernicus.com/search/details?id=129385&lang=ru	https://reseau.mirabel.info/revue/19507/Kurukan-Fuga	https://search.crossref.org/search/works?q=kurukan+fuga&from_ui=yes	https://www.sudoc.abes.fr/cbs/xslt/DB=2.1/SET=4/TTL=1/SHW?FRST=5	https://asci.database.com/master/journallist.php?v=16126	https://zenodo.org/communities/rkf/records?q=&l=list&p=1&s=10&sort=newest

Directeur de Publication

- Prof. MINKAILOU Mohamed (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Rédacteur en Chef

- Prof. COULIBALY Aboubacar Sidiki (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*) -

Rédacteur en Chef Adjoint

- SANGHO Ousmane, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

Comité de Rédaction et de Lecture

- SILUE Lèfara, **Maitre de Conférences**, (Félix Houphouët-Boigny Université, Côte d'Ivoire)
- KEITA Fatoumata, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- KONE N'Bégué, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DIA Mamadou, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- DICKO Bréma Ely, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- TANDJIGORA Fodié, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)

- *TOURE Boureima, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *CAMARA Ichaka, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *OUOLOGUEM Belco, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *MAIGA Abida Aboubacrine, Maitre-Assistant (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIALLO Issa, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *KONE André, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DIARRA Modibo, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *MAIGA Aboubacar, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *DEMBELE Afou, Maitre de Conférences (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. BARAZI Ismaila Zangou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali)*
- *Prof. N'GUESSAN Kouadio Germain (Université Félix Houphouët Boigny)*
- *Prof. GUEYE Mamadou (Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako)*
- *Prof. TRAORE Samba (Université Gaston Berger de Saint Louis)*
- *Prof. DEMBELE Mamadou Lamine (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *Prof. CAMARA Bakary, (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *SAMAKE Ahmed, Maitre-Assistant (Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali)*
- *BALLO Abdou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *Prof. FANE Siaka (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *DIAWARA Hamidou, Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *TRAORE Hamadoun, Maitre-de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*
- *BORE El Hadji Ousmane Maitre de Conférences (Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali)*

- KEITA Issa Makan, **Maitre-de Conférences** (*Université des Sciences politiques et juridiques de Bamako, Mali*)
- KODIO Aldiouma, **Maitre de Conférences** (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Dr SAMAKE Adama (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Dr ANATE Germaine Kouméalo, CEROCE, Lomé, Togo
- Dr Fernand NOUWLIGBETO, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr GBAGUIDI Célestin, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Dr NONOA Koku Gnatola, Université du Luxembourg
- Dr SORO, Ngolo Aboudou, Université Alassane Ouattara, Bouaké
- Dr Yacine Badian Kouyaté, Stanford University, USA
- Dr TAMARI Tal, IMAF Instituts des Mondes Africains.

Comité Scientifique

- Prof. AZASU Kwakuvi (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. ADEDUN Emmanuel (*University of Lagos, Nigeria*)
- Prof. SAMAKE Macki, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. DIALLO Samba (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)
- Prof. TRAORE Idrissa Soïba, (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako, Mali*)
- Prof. J.Y. Sekyi Baidoo (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. Mawutor Avoke (*University of Education Winneba, Ghana*)
- Prof. COULIBALY Adama (*Université Félix Houphouët Boigny, RCI*)
- Prof. COULIBALY Daouda (*Université Alassane Ouattara, RCI*)
- Prof. LOUMMOU Khadija (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. LOUMMOU Naima (*Université Sidi Mohamed Ben Abdallah de Fès, Maroc.*)
- Prof. SISSOKO Moussa (*Ecole Normale supérieure de Bamako, Mali*)
- Prof. CAMARA Brahim (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. KAMARA Oumar (*Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako*)
- Prof. DIENG Gorgui (*Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal*)
- Prof. AROUBOUNA Abdoukadri Idrissa (*Institut Cheick Zayed de Bamako*)
- Prof. John F. Wiredu, University of Ghana, Legon-Accra (Ghana)
- Prof. Akwasi Asabere-Ameyaw, Methodist University College Ghana, Accra
- Prof. Cosmas W.K. Mereku, University of Education, Winneba
- Prof. MEITE Méké, Université Félix Houphouët Boigny

- Prof. KOLAWOLE Raheem, University of Education, Winneba
- Prof. KONE Issiaka, Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa
- Prof. ESSIZEWA Essowè Komlan, Université de Lomé, Togo
- Prof. OKRI Pascal Tossou, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Prof. LEBDAI Benaouda, Le Mans Université, France
- Prof. Mahamadou SIDIBE, Université des Lettres et des Sciences Humaines de Bamako
- Prof.KAMATE André Banhouman, Université Félix Houphouet Boigny, Abidjan
- Prof.TRAORE Amadou, Université de Segou-Mali
- Prof.BALLO Siaka, (*Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako, Mali*)



TABLE OF CONTENTS

- Koudregma Clément RAMDE, Aboubacar BARRY,*
FACTEURS PSYCHODYNAMIQUES DE LA CONDUITE ADDICTIVE LIÉE À UNE
SUBSTANCE PSYCHOACTIVE : CAS DE L'ADDICTION À L'ALCOOL CHEZ LES
ÉLÈVES DU SECONDAIRE AU BURKINA FASO pp. 01 – 11
- Sory DOUMBIA, Mamadou DIAMOUTENE, Dr. Adama SORO,*
REVISITING W.E.D. DU BOIS'S LEGACY IN THE HISTORIC STRUGGLE FOR RACIAL
EMANCIPATION IN AMERICA OF THE 20TH CENTURY pp. 12 – 20
- Kwéssé Moïse SANOU, Mamadou LOMPO,*
PERCEPTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LES PRODUCTEURS DU
COTON (*GOSSYPIUM HIRSUTUM L.*) DANS LA REGION DU SUD-OUEST AU
BURKINA FASO pp. 21 – 36
- Réal MONDJO LOUNDOU,*
SAVOIRS EN INTERACTION ET CULTURE NEGRO-AFRICAINE EN QUESTION
DANS LE ROMAN FRANCOPHONE : UNE ANALYSE DE 53CM DE BESSORA,
TEMPS DE CHIEN DE PATRICE NGANANG, *VERRE CASSE* ET *MEMOIRE DE
PORC-EPIC* D'ALAIN MABANCKOU, *ORPHEE NEGRO* DE GREGOIRE BIYOGO
..... pp. 37 – 53
- Kamory TANGARA,*
ANALYSE-INTERPRETATION DU SCHEMA DE LA COMMUNICATION ET DES
FONCTIONS DU LANGAGE DE ROMAN JAKOBSON A PARTIR DE *ALTINE... MON
UNIQUE PECHE D'ANZATA OUATTARA* pp. 54 – 66
- Mamadou BAYALA,*
ÉLÉMENTS DE THEATRALITE DANS *EN ATTENDANT LE VOTE DES BETES
SAUVAGES* D'AHMADOU KOUROUMA..... pp. 67 – 79
- Joël OUEDRAOGO, Yélézouomin Stéphane Corentin SOME, Saïdou SAVADOGO,*
POTENTIALITES AGROFORESTIERES DE *FAIDHERBIA ALBIDA*, DE *VITELLARIA
PARADOXA* ET DE *DANIELLIA OLIVERI* DANS LA COMMUNE RURALE DE
KOKOLOGHO (BURKINA FASO) pp. 80 – 95
- Djénéba DIARRA, Mamadou HAIDARA,*
ANALYSE DE LA GESTION CARTOGRAPHIQUE DES ZONES INONDEES ET A
RISQUE D'INONDATION DANS LES QUARTIERS BANCONI ET LAFIABOUGOU . pp. 96
– 111
- Diakalia COULIBALY,*
TRANSLATION AS A LEARNING TOOL IN ESP CLASSES: M.A STUDENTS'
PERCEPTIONS AT THE *FACULTE DES SCIENCES ADMINISTRATIVES ET POLITIQUES
IN BAMAKO (MALI)* pp. 112 – 121
- Innousa MOUMOUNI, Esseyram Ablavi GOGOLI,*
ESTHETIQUE CORPORELLE ET REGULATION SOCIORELIGIEUSE DANS LES
COMMUNAUTES *VODOU* A ANEHO AU TOGO A L'ERE DE LA CONTEMPORANEITE
..... pp. 122 – 137

Konan Samuel N'GUESSAN, Sontia Victor Désiré COULIBALY, Kassy Stanislas Herman EHOUMAN,
ÉTUDE TYPOLOGIQUE DE LA DEPORTATION CHEZ LES BAOULE DU N'ZI-COMOE
(1910-1920) pp. 138 – 144

Parfait MIHINDOU BOUSSOUGOU,
INFLUENCE DES FACTEURS DE RISQUE DE CONTAMINATIONS AU COVID-19 SUR
L'IMPLICATION ORGANISATIONNELLE DES BRANCARDIERS DES URGENCES :
CAS DU CHUO ET DU CHUL-GABON pp. 145 – 156

Lacina YÉO,
RESILIENZ AUS INTERKULTURELLER PERSPEKTIVE ANHAND IHRER
ERSCHEINUNGSFORMEN IM AFRIKANISCH-DEUTSCHEN KONTEXT pp. 157 – 168

Aléza SOHOU, Kombate KOFFI,
CRISE DE RESPONSABILITE DES ACTEURS DE LA QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR PUBLIC AU TOGO pp. 169 – 180

Géofroid Djaha DJAHA,
MUSIQUE ET CONTE CHEZ LES BAOULÉ DE CÔTE D'IVOIRE : DE LA
COMPLEMENTARITE A LA COMPLICITÉ pp. 181 – 193

Mohamed BERTHE,
ETUDE COMPAREE ENTRE LA CHARTE DE KURUKAN FUGA ET LA
CONSTITUTION DU 22 JUILLET 2023 DE LA REPUBLIQUE DU MALI SUR LES
ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX pp. 194 – 209

Famakan KEITA,
L'HUMOUR AU MALI : UN LEVIER DE L'ORALITÉ ET DE DÉDRAMATISATION
SOCIALE pp. 210 – 218

Konan Parfait N'GUESSAN,
FEMMES, MEDIATION ET RECHERCHE DE LA PAIX DANS L'HISTORIOGRAPHIE A
L'EPOQUE DES PREMIERS VALOIS pp. 219 – 234

Ayéfé Fafavi d'ALMEIDA, Kodjo AFAGLA,
L'ÉCRITURE ET LA LECTURE SOUS LE PRISME DU GENRE pp. 235 – 249

Armel Brice ZOH,
RÉVOLTE, LUTTE ET RUPTURE DANS LE DISCOURS POÉTIQUE DE KAMA
KAMANDA : PERCEPTION ET SIGNIFIANCE DES FORMES DE VIE D'ENGAGEMENT
..... pp. 250 – 258

- ABOUBACAR CHETIMA Fanta, MAMADOU Ibrahim, KAILOU DJIBO Abdou,**
ANALYSE DE LA RESILIENCE DES SERVICES WASH FACE AUX INONDATIONS DU VILLAGE D'AROUNGOUZA, REGION DE ZINDER AU NIGER..... pp. 259 – 272
- KOUKOUGNON Dehi Armand Didier,**
L'INFORME NARRATIVE DANS L'EX-PERE DE LA NATION DE AMINATA SOW FALL : UNE BRACHYPOETIQUE pp. 273 – 280
- Sekou TOURE,**
DECODING AND NARRATING LOVE IN THE WORKS OF SAMUEL COLERIDGE, JOHN KEATS AND LORD BYRON pp. 281 – 295
- Oumar COULIBALY*, Souleymane BENGALY, Djakanibé Désiré TRAORE,**
RECURRENCE DES INONDATIONS DANS LA VILLE DE BLA AU MALI : ENJEUX ET PERSPECTIVES..... pp. 296 – 313
- Yakouréoun DIARRA,**
ANALYSE SOCIOLOGIQUE DU ROLE DES ACTEURS DANS LA GESTION DES DECHETS SOLIDES MENAGERS A BAMAKO : DES STRATEGIES POUR UNE GESTION DURABLE pp. 314 – 329
- Amadou ZAN, Ibrahim OUEDRAOGO, Joachim BONKOUNGOU,**
ANALYSE DE LA VARIABILITÉ CLIMATIQUE DANS LA PROVINCE DU MOUHOUN DE LA PÉRIODE 1991-2021 (BURKINA FASO): UNE CONTRIBUTION À LA CONNAISSANCE DE LA DYNAMIQUE CLIMATIQUE pp. 330 – 341
- Oussa Kouadio Hermann KONAN,**
LE DISCOURS INDIRECT DANS LA BIBLE ET LE FUSIL : UNE SYNTAXE ORIENTEE pp. 342 – 350
- Ténéna Mamadou SILUÉ, Nannougou SILUÉ, Daouda COULIBALY,**
BRITISH POST-WAR SOCIAL UNREST AND THE POLITICAL STATE IN JONATHAN COE'S THE ROTTERS' CLUB pp. 351 – 361
- Siaka GNESSI,**
LA GESTION DES DÉCHETS SOLIDES MÉNAGERS : UN DÉFI POUR LA SALUBRITÉ URBAINE DE LA COMMUNE DE KAYA (BURKINA FASO) pp. 362 – 374
- Nana Kadidia DIAWARA,**
ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET PATRIOTISME pp. 375 – 388
- KOUAKOU Brigitte Charleine Bosson épouse BARRAU, Adama TRAORÉ, Amadou Zan TRAORÉ,**
LEXIQUE DU SYSTEME INFORMATIQUE : ENJEUX ET DEFIS DE LA TRADUCTION SPECIALISEE..... pp. 389 – 396

Vol. 3, N°11, pp. 219 – 234, Septembre 2024
Copy©right 2024 / licensed under [CC BY-NC 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/)
Author(s) retain the copyright of this article
ISSN : 1987-1465
DOI : <https://doi.org/10.62197/BHSE1941>
Indexation : Copernicus, CrossRef, Mir@bel, Sudoc,
ASCI, Zenodo
Email : RevueKurukanFuga2021@gmail.com
Site : <https://revue-kurukanfuga.net>

*La Revue Africaine des
Lettres, des Sciences
Humaines et Sociales
KURUKAN FUGA*

FEMMES, MEDIATION ET RECHERCHE DE LA PAIX DANS L'HISTORIOGRAPHIE A L'EPOQUE DES PREMIERS VALOIS

Konan Parfait N'GUESSAN,

*Enseignant-chercheur en Histoire médiévale, Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan,
E-mail : parfaitnguessan77@gmail.com*

Résumé

L'implication des femmes dans la recherche de la paix et de la concorde dans la vie sociopolitique de la fin du Moyen Âge est au centre de la réflexion que mène cet article. Il s'appuie sur les sources narratives médiévales dont les auteurs rendent compte des actions entreprises par les princesses pour réconcilier des souverains ou mettre fin à des conflits entre acteurs et actrices politiques. L'objectif est de souligner que la femme de pouvoir médiévale est perçue comme une actrice naturelle de paix et que cette vocation pacificatrice est reconnue et valorisée dans les sources. De l'analyse, il ressort que la paix est appréhendée au Moyen Âge avant tout comme une vertu féminine comparativement à la guerre qui est perçue d'abord comme une activité d'hommes. Ainsi, devait-elle s'y engager activement. Les médiations et les actes de conciliation conduits par les femmes qui abondent dans les sources traduisent la part active prise par celles-ci dans la recherche de la paix à la fin du Moyen Âge.

Mots clés : *Conciliation, Femmes, Médiation, Paix, Politique.*

Abstract

The involvement of women in the search for peace and harmony in the socio-political life of the end of the Middle Ages is at the center of the reflection led by this article. It is based on medieval narrative sources whose authors report on the actions undertaken for the princesses to reconcile sovereigns or put an end to conflicts between political actors and actresses. The objective is to emphasize that the medieval woman of power is perceived as a naturel actor of peace and that this pacifying vocation is recognized and valued in the sources. From the analysis, it emerges that peace was apprehended in the middle Ages above all as a feminine virtue compared to war, which was perceived primarily as a male activity. Thus, she had to actively engage in it. The mediations and acts of conciliation carried out by women which abound in the sources reflect the active part taken by them in the search for peace at the end of Middle Ages.

Key words : *Conciliation, Mediation, Peace, Politics, Women.*

Cite This Article As : N'GUESSAN, K.P. (2024). *FEMMES, MEDIATION ET RECHERCHE DE LA PAIX DANS L'HISTORIOGRAPHIE A L'EPOQUE DES PREMIERS VALOIS*. *Kurukan Fuga*, 3(11), 219–234. <https://doi.org/10.62197/BHSE1941>

Introduction

De tous temps, l'on a prêté des vertus pacificatrices aux femmes (N. Offenstadt, 2000, p. 317). Ainsi, on attend de la femme qu'elle s'engage pour la paix, dans les discours comme

dans les actes. Pour le Moyen Âge particulièrement, cette vocation pacificatrice est mise en opposition avec la guerre qui est traditionnellement perçue comme le domaine des hommes. Les sources narratives de la fin du Moyen Âge se font l'écho de cette vocation pacificatrice des femmes. Dans les récits des conflits, les chroniqueurs insistent davantage sur le rôle pacificateur des femmes. Ils construisent ainsi l'image d'un genre féminin pacificateur. Pourtant, les femmes n'ont pas toujours joué un rôle seulement pacificateur. Elles ont aussi pris une part active dans les guerres (A. Dubois, 2004)¹. Les études récentes sur la question ont montré que le rôle guerrier féminin pouvait être autant valorisé dans les sources que leur inclination pacificatrice (D. B. Kouamenan et K. P. N'guessan, 2022, pp. 17-39). Elles supposent donc une représentation ambivalente du genre féminin. Sans occulter leur participation souvent active comme protagonistes des conflits, il paraît utile cependant d'insister sur leur rôle d'« artisane de paix ».

Si la recherche s'est surtout penchée sur les moyens et les rites féminins de pacification (N. Offenstad, 2000, pp. 317-333), les idées qui servent à « construire » cette vocation pacificatrice méritent d'être analysées afin de dégager les bases de ce regard et l'importance de l'action des femmes à partir d'exemples précis. La réflexion se limitera ici à l'implication des reines et des princesses, elles qui participent à côté de leurs royaux époux et princes territoriaux à la gestion des États et dont la paix est une préoccupation constante. Le problème à résoudre est le suivant : Quel regard l'historiographie médiévale porte-t-elle sur les femmes intervenant dans les processus de paix ? Autrement dit, Comment percevait-on l'action pacificatrice des femmes et quelle place occupaient-elles dans la construction de la paix à la fin du Moyen Âge ?

S'inscrivant au croisement de l'histoire genre, de l'histoire des représentations et de l'histoire politique, l'étude examine la représentation de la vocation pacificatrice des femmes et l'apport de celles-ci dans la « construction de la paix » lors des conflits. Il s'agit ici, *in fine*, de saisir la perception de leur rôle pacificateur dans la société de l'époque à travers les écrits de leurs contemporains. L'accent est mis sur les discours sur le rôle pacificateur de la femme ainsi que sur les initiatives féminines pour l'apaisement des conflits.

Notre méthodologie repose sur une double approche. Elle s'inspire d'une part du constructivisme qui permet d'extraire des sources les différentes perceptions au sujet du rôle pacificateur des femmes (G. Galvez-Behar, 2009, pp. 103-113). D'autre part, la méthodologie s'appuie sur l'analyse croisée de diverses sources, chroniques, épître, lettres, ordonnances, qui permettent d'établir les faits relativement à la participation des femmes aux médiations et à la recherche de la paix dans la société médiévale. La documentation utilisée comprend donc des chroniques et des traités politiques dont les auteurs rendent compte de l'action pacificatrice des femmes médiévales². Elle impose l'espace et la chronologie. En effet, l'examen se concentre

¹A. Dubois, « Femmes dans la guerre (XIVe-XVe siècles) : un rôle caché dans les sources ? », *Tabularia* [En ligne], Les femmes et les actes, mis en ligne le 09 février 2004, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1595>; DOI: 10.4000/tabularia.1595).

² Ce sont : J. Froissart, 1967, *Œuvres de Froissart*, Tome dix-huitième, *Chroniques*, Pièces justificatives, 1319-1399, publiées par le Baron Kervyn de Lettenhove, Biblio Verlag, Osnabruck, 610p. ; « La Geste des nobles François », publiée par Vallet de Viriville, dans *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique normande de Pierre Cochon, relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII, restituées à leurs auteurs et publiées pour la première fois intégralement à partir de l'an 1407, d'après les manuscrits, avec notes et développements.* ; C. de Pizan, *L'Épître à la reine (1405)*, Texte traduit par Thérèse Moreau et Eric Hicks,

sur le duché de Bourgogne et les royaumes de France et d'Angleterre aux XIV^e - XV^e siècles³, période féconde en conflits, dont la résolution devait être une préoccupation majeure pour toute la société. L'examen se fait autour de deux axes et passe en revue dans un premier temps le discours sur la vocation pacificatrice féminine. Le second axe vise à montrer que les femmes ont pris une part active et décisive dans les médiations et autres processus de construction de la paix à la fin du Moyen Âge.

1. Le discours sur la légitimité de la vocation pacificatrice des femmes au Moyen

Age

Qu'est ce qui fonde la légitimité des femmes médiévales à œuvrer pour la paix aux yeux de leurs contemporains ? Les sources présentent la femme apaiseuse comme une envoyée de Dieu. Pour les chroniqueurs, Dieu se sert de la femme pour agir en faveur de la paix et son intervention apparaît alors comme un rôle naturel d'essence biblique. La concorde est présentée comme une vertu féminine et sa "construction" est vue comme un devoir pour la bonne dirigeante.

1.1 Une vocation naturelle fondée sur les Écritures

La société occidentale médiévale a une double représentation du genre féminin. Cette vision repose sur les interprétations liées aux références scripturaires auxquelles la femme est assimilée. D'une part, vue comme la descendante d'Ève, cette dernière étant présentée comme la responsable du péché originel, celle qui a conduit l'humanité dans sa triste condition et qui a transmise sa « faiblesse » et sa nature « pécheresse » à toute sa descendance. Cette interprétation a servi de base au dénigrement de la femme. L'autre représentation du genre féminin fait référence à la figure biblique de la Vierge Marie. Mère du Christ, la Vierge Marie apparaît pour les mentalités de l'époque comme la reine des cieux, placée au-dessus de tous les saints. Elle est un modèle de vertu pour les femmes. Elle est la preuve que la femme peut surmonter les travers de sa « faiblesse » de caractère et mener une existence conforme aux idéaux sociaux et politiques de son temps.

C'est partant de cette idéalisation de la femme que les auteurs la lient à la paix. Comme la Vierge Marie qui réconcilie l'humanité au Dieu créateur par le Christ, la femme personnifie la paix. Elle représente et incarne la paix. Cela suppose qu'elle doit être constamment une « artisane de paix » ; elle se doit de travailler à la paix dans la société. Dans les documents de l'époque, l'image biblique de la Vierge Marie est associée à la femme qui instaure la paix. En effet, les écrits sur les attitudes idéales de la femme s'accompagnent presque toujours de références scripturaires. Le culte de la Vierge Marie, effacé pendant le Haut Moyen Age, devient particulièrement florissant à partir du XI^e siècle. À la fin du Moyen Age, de nombreuses

Clio. Histoire, femmes et sociétés [En ligne], 5 I 1997, mis en ligne le 01^{er} janvier 2005, 4p ; C. de Pizan, *Le livre de la Cité des Dames*, traduction, introduction par Eric HICKS et Thérèse MOREAU, Centre National des Lettres, Paris, Éditions Stock, 1986, 338 p.

³ Il s'agit précisément de la période de règne des premiers Valois de 1350 à 1422, en l'occurrence Jean II le Bon (1350-1364), Charles V (1364-1380), Charles VI (1380-1422). Le tout premier souverain Valois est Philippe VI (1328-1350). Son père était le frère du roi Philippe IV. Les fils de celui-ci, les derniers Capétiens directs, n'ayant eu aucun héritier mâle, leur cousin Philippe inaugure la branche co-latérale des Valois. De père à fils, on aura les règnes successifs de Jean II le Bon, Charles V, Charles VI... En tout, on aura treize rois Valois de 1328 à 1589.

églises portent le vocable de « Notre Dame ». Dans *La Cité des Dames* de Christine de Pizan⁴, la dernière étape de la construction de la « forteresse des femmes » est l'arrivée de la Reine, la Vierge Marie, « chief du sexe femenin », fontaine mystique à laquelle les femmes pourront venir boire toutes les vertus (C. de Pizan, 1986, p. 93).

Cette identification de la femme à la Vierge Marie est une constante dans la société occidentale du Bas Moyen Age. Dans la théologie médiévale, l'image de la Vierge Marie qui donne naissance au Sauveur du monde est liée à la figure de faiseuse de paix. Ainsi, on pense à la fin du Moyen Age, que la femme « sage et vertueuse » a naturellement une vocation pacificatrice, à l'image de la Vierge Marie, le modèle de vertu de tout le genre féminin. C'est pourquoi, dans son plaidoyer en faveur d'une intervention de la reine Isabeau de Bavière, pour taire les tensions entre les princes de sang belliqueux, Louis d'Orléans et Jean Sans Peur, Christine de Pizan oppose « les nobles dames louées par les Saintes Écritures » aux « créatures dénaturées que leur perversité condamne aujourd'hui et pour toujours à être méprisées » (C. de Pizan, 2005, p. 3) dans son épître adressée à la reine Isabeau de Bavière en 1405.

À la tête de ces « nobles dames louées par les Saintes Écritures », on place la Vierge Marie. Elle est le prototype de la dame biblique vénérée dans la théologie médiévale pour ses vertus pacificatrices. Elle est dépeinte sous les traits d'une avocate, celle qui prend soin de son peuple et instaure la paix. Avec elle, Christine de Pizan fait allusion notamment à la reine biblique Esther, décrite comme sage, courageuse et qui est parvenue grâce à son discernement et à sa bonté à apaiser le roi Assuérus. Si celles-ci méritent louange comme incarnation et actrice paix, il faut, selon Christine de Pizan, leur opposer une autre catégorie qui ne mérite que mépris pour s'être éloignée de cette vertu, à l'image de la reine Jézabel.

Au Moyen Âge, l'image de la femme, en particulier de la princesse, comme médiatrice entre le peuple et le souverain ou le prince est récurrente, celle-ci étant tenue pour capable d'apaiser les conflits. Elle est, par ailleurs, souvent associée à la Vierge. Isabeau lui avait déjà été assimilée dans les premières années de son règne. Lors de son entrée dans la ville de Paris le 22 août 1389, peu avant son sacre à Notre-Dame, une série de parallèles entre cet événement et l'Assomption de la Vierge fut déployée. Isabeau emprunta un chemin ponctué de « tableaux vivants ». Au-dessus de la porte Saint-Denis planait une Vierge à l'enfant (Isabeau était enceinte à ce moment) contre un soleil, la devise héraldique de Charles VI. Mais, plus significatif encore, durant son passage en dessous de la Porte aux Peintres, deux anges descendent pour la couronner, la proclamant ainsi reine du paradis « (T. Adams, 2011, pp. 484-485).

Le 5 Octobre 1405, dans un contexte d'affrontement imminent entre les partis Armagnac et Bourguignon dirigés respectivement par Louis d'Orléans et Jean Sans Peur, Christine de Pizan envoie une épître à la reine Isabeau de Bavière. Elle supplie Isabeau de Bavière d'être

⁴ Christine de Pizan (1364-1430), est la fille de Thomas de Pizan, médecin de Charles V. Elle reçut à la cour de France une éducation approfondie. Femme de lettres, elle compose des traités politiques, de philosophie et des recueils de poésies dans lesquels elles véhiculent ses idées. En 1405, cette savante rédige *La cité des dames* où elle montre que les femmes peuvent mener une existence pleine de noblesse tout en apportant leur contribution à la société. La même année dans *L'Épître à la reine*, elle pressent les dangers que fait courir au royaume la rivalité entre les princes et lance un appel à la reine Isabeau de Bavière.

« l'ambassadrice » (C. de Pizan, 2005, p. 3) pour obtenir la paix entre les deux princes de sang. Pour la convaincre à l'action, elle s'appuie sur trois figures bibliques chez qui elle relève « les belles vertus de la charité, de la clémence et de la bonté » (C. de Pizan, 2005, p. 3). Il s'agit de la reine Esther, de Bethsabée et d'une qu'elle ne nomme pas. Christine écrit :

« [...] Les nobles dames louées par les Saintes Ecritures illustreront bien mon propos. C'est ainsi que la sage et courageuse reine Esther sut, grâce à son discernement et sa bonté, apaiser la colère du roi Assuérus et lui fit révoquer la sentence de mort qu'il avait prononcée contre le peuple juif. Et Bethsabée ne parvint-elle pas, elle aussi, à souvent apaiser la colère de David ? Il eut encore cette courageuse reine qui conseilla à son mari, incapable de vaincre ses ennemis par la force des armes, de prendre exemple sur les bons médecins qui, voyant que les potions amères ne guérissent leurs malades, leur en prescrivent des douces. C'est ainsi que cette sage reine parvint à le réconcilier avec ses ennemis » (C. de Pizan, 2005, p. 3).

Christine de Pizan souligne que l'engagement de la femme dans la médiation et la recherche de la paix prend en compte plusieurs vertus chrétiennes. La vocation pacificatrice de la femme participe, de ce point de vue, de la pratique de certaines attitudes idéales qui font la « bonne » femme. La civilisation médiévale prédéfinit les attitudes idéales dans la société selon qu'on est du genre masculin ou féminin. En effet, la société occidentale du Bas Moyen Âge a un certain idéal de la « bonne » femme. Au nombre de ces vertus, il y a notamment la charité, la clémence et la bonté qui apparaissent ici comme les attributs de l'action pacificatrice qui s'attache à la nature de la femme.

Ces notions d'amour ou de charité, de clémence et de bonté ont pour corollaire celle de la largesse. Ces vertus traduisent la compassion de la princesse relativement aux misères de ses sujets et manifestent son sens de la solidarité et du partage. En œuvrant à la paix, la femme se conforme à ces vertus et les traduit en actes. C'est une obligation morale et scripturaire pour la femme de prendre une part active à la construction de la paix. Elle agit véritablement alors comme une chrétienne. À l'instar du Christ, elle rend manifeste l'amour et la compassion divine à l'endroit de son entourage. Ces valeurs indissociables à la recherche de la paix apparaissent comme les ciments de la société occidentale à la fin du Moyen Âge. Si des figures bibliques sont des modèles que Christine de Pizan invite Isabeau de Bavière à suivre, elle n'oublie pas de mettre devant elles des contre-modèles, à qui elle défend, naturellement, à Isabeau de ressembler. Ainsi, fait-elle référence à la « reine Jézabel » en ces termes :

« On pourrait multiplier à l'envie les exemples de reines renommées par leur sagesse ou au contraire par leur méchanceté, leur cruauté et leur dépravation, comme la perfide reine Jézabel et toutes ces créatures dénaturées que leur perversité condamne aujourd'hui et pour toujours à être méprisées, maudites et damnées » (C. de Pizan, 2005, p. 3).

Ces exemples de femmes de pouvoir tirés des Écritures apportent la preuve, pour Christine de Pizan, qu'il est particulièrement « diabolique » pour la femme de s'engager durablement dans la « discorde » et dans les « conflits » (C. de Pizan, 2005, p. 1). S'il est vrai que les querelles surviennent de façon ordinaire dans les sociétés humaines, on attend des dirigeants, en l'occurrence de la femme qu'elle travaille à instaurer la paix.

1.2 Une responsabilité de la bonne dirigeante

Le dirigeant politique, qu'il soit un homme ou une femme, apparaît tout au long du Moyen Âge, comme assumant un ministère confié par Dieu. À ce titre, sa responsabilité est de défendre les plus démunis, les malheureux, les faibles, les petits, le peuple⁵. Cette responsabilité lui impose une implication forte pour préserver son « peuple » des affres de la guerre. Au-delà donc de l'aspect scripturaire et les valeurs spirituelles, on trouve ici la dimension pratique et utilitaire du rôle pacificateur que l'on reconnaît à la femme. Tel est, du moins, ce que l'on attend d'elle. D'où l'imploration de Christine de Pizan qui, se faisant « l'écho de la malheureuse plainte des Français en deuil » prie que « son noble cœur soit touché de pitié par leur détresse et leur misère » et qu'elle accepte « [d'] être l'ambassadrice qui obtiendra et rétablira dans les plus brefs délais la paix entre ces deux grands princes de sang » (C. de Pizan, 2005, p. 1).

Cette plaidoirie de Christine de Pizan en faveur de l'engagement de la princesse bavaroise dans la résolution de la guerre civile repose également sur sa responsabilité de dirigeante. La société du Bas Moyen Âge attend du bon dirigeant ou de la bonne dirigeante que celui-ci ou celle-ci défende son peuple et l'Église. Cela prend, certes, en compte les capacités guerrières et l'aptitude à gagner les guerres, mais il s'agit aussi et surtout de manifester les vertus mariales et christiques, en protégeant « son peuple » de conflits dévastateurs par une implication vigoureuse dans la construction de la paix. À ce sujet, le modèle par excellence de la bonne dirigeante, pour les mentalités de l'époque est la Vierge Marie. Au Bas Moyen Âge, on voit en elle la mère de toute la chrétienté. Reine des cieux, la Vierge Marie intercède pour son peuple auprès du Seigneur. Partant de son exemple, la société de l'époque attend que les « dirigeants terrestres » accordent le plus grand intérêt à leurs sujets. C'est pourquoi, dans sa supplique à Isabeau, Christine de Pizan fait le parallèle suivant :

« Ô noble reine ! Loin de moi l'intention de vous offusquer par mes paroles, mais je dois encore vous dire qu'une reine sage et vertueuse doit pouvoir porter pour tous ses sujets et tout son peuple les titres de mère nourricière et avocate, à l'instar de la Reine des cieux, la mère de Notre Seigneur, dont on dit qu'elle est la mère de la Chrétienté toute entière » (C. de Pizan, 2005, p. 3).

Au-delà de l'intervention fortement souhaitée, on comprend que pour l'écrivaine, la responsabilité de la reine est de défendre son peuple d'autant plus que l'épanouissement et la quiétude du peuple font son honneur. Ainsi, la bonne dirigeante, de même que le bon dirigeant, travaille-t-il à créer les conditions de l'épanouissement de son peuple. Dans l'application de ses devoirs, sinon de sa dévotion envers le peuple, la souveraine ou princesse territoriale du Bas Moyen Âge doit manifester les vertus christiques. À l'image du Christ qui est le bon berger et qui protège "son peuple" contre le monde satanique, la reine ou princesse se doit de défendre et protéger ses sujets contre leurs ennemis. Cela fait appel à ses capacités pacificatrices et à son aptitude à mettre fin aux conflits auxquels peut être confronté son royaume ou sa principauté.

⁵ On pense au Bas Moyen Âge que « les pauvres » sont un moyen infaillible d'avoir la faveur divine. La pensée médiévale veut qu'ils soient les témoins à charge ou à décharge le jour du jugement. Ainsi, participent-ils au salut de la noblesse du royaume. Par la construction de la paix et en manifestant de la sorte l'amour, la bonté et la tempérance, les princes et les princesses préparent leur justification et leur salut.

Pour Christine de Pizan, c'est un devoir pour les princesses de haut rang d'être les intermédiaires des négociations de paix : « au sujet du devoir qui incombe aux hautes princesses et aux nobles dames d'être les intermédiaires dans les négociations de paix » (C. de Pizan, 2005, p. 2). Elle en veut pour preuve les « nobles dames louées par les Saintes Écritures », notamment « la sage et courageuse reine Esther [qui] sut, grâce à son discernement et sa bonté, apaiser la colère du roi Assuérus et lui fit révoquer la sentence de mort qu'il avait prononcé contre le peuple juif » (C. de Pizan, 2005, p. 3).

La dimension affective et maternelle de la femme participe du lien étroit qu'on établit à la fin du Moyen Âge entre le genre féminin et la paix. Elle apparaît comme « la mère » qui logiquement « fait parler son cœur » pour préserver « ses enfants » des calamités de la guerre. Selon cette approche, la femme est naturellement prédisposée pour œuvrer à une société pacifique et paisible. C'est pourquoi dans sa supplique, Christine de Pizan invite la reine Isabeau de Bavière à jouer son rôle naturel de mère pour préserver la dignité de son peuple et « ramener la paix civile » (C. de Pizan, 2005, p. 3). Elle présente cette attitude attendue de la reine comme celle de la « sagesse et de la vertu » : « Ah ! mon Dieu ! Quelle mère, à moins d'avoir un cœur de pierre, serait assez dure pour accepter de voir ses enfants s'entretuer et se massacrer les uns les autres, en s'égorgeant et en se déchirant ! » (C. de Pizan, 2005, p. 3).

Christine de Pizan appelle à la compassion de la reine pour ses sujets, le malheureux et innocent peuple, les pauvres nourrissons et les petits enfants. La reine, mère attentionnée, devrait leur éviter les calamités et les désastres de la guerre. Comme la Vierge Marie, reine de la miséricorde, la reine du Bas Moyen Âge, est appelée à protéger le peuple et à préserver les pauvres du dénuement et de l'opprobre de la mendicité. La reine vertueuse est censée lutter contre tout ce qui concourt à installer le peuple dans un état lamentable et pitoyable. Les vertus chrétiennes qu'elle doit manifester sont « les préceptes d'amour, de pitié, de charité qui valent la grâce de Dieu et la bienveillance du monde » (C. de Pizan, 2005, p. 3). C'est pourquoi, elle invite ici la reine Isabeau de Bavière à accorder à son peuple la modeste aumône de ses paroles et la grâce de son intervention souveraine (C. de Pizan, 2005, p. 3).

Les poètes courtois idéalisent la femme et la mettent sur un piédestal par ses vertus. Parmi ses vertus figure en bonne place la paix. La femme est ainsi censée s'inscrire dans ce rôle social de faiseuse de paix pour être valorisée. Elle n'est critiquée négativement que lorsqu'elle sort de ce rôle. Dans *Le livre des trois vertus*, Christine de Pizan s'attache à peindre l'idéal de la vertu féminine.

Toutes ces dispositions scripturaires, morales et utilitaires sont utilisées pour forger et légitimer la participation des femmes à la résolution des conflits et à la recherche de la paix à la fin du Moyen Âge. Tout fonctionne comme s'il s'agit d'une vocation fondée sur l'assimilation de la femme à la Vierge Marie et sur les valeurs christiques et mariales qui imposent à la femme, en particulier les princesses et les reines, de s'engager activement en faveur de la paix sociale. Le constat est que la littérature politique et courtoise estime que la paix est une vertu liée à la nature de la femme. Les normes sociales veulent que son engagement dans la vie publique soit marqué du sceau de la recherche de la paix. Ces dispositions des mentalités de l'époque se sont traduites dans les faits, des femmes s'étant distinguées dans le règlement des conflits et dans l'apaisement de la vie sociopolitique du Bas Moyen Âge.

2. Des femmes au cœur d'actions de médiation et de recherche de la paix

Le Bas Moyen Âge abonde en médiations féminines. Tout fonctionne comme si l'on attend des femmes qu'elles apaisent les graves crises qui jalonnent ces temps troublés. Plusieurs princesses du Bas Moyen Âge se sont inscrites dans cette norme sociale. Les exemples étant légion, on s'en tiendra ici à des exemples pertinents pour illustrer l'engagement des femmes dans la pacification de la vie publique sous les règnes consécutifs et troublés des rois de France Jean II, Charles V et Charles VI.

2.1 La crise politique née des prétentions royales de Charles le Mauvais

Sous les premiers Valois, la contestation politique de cette nouvelle dynastie a débouché sur un environnement sociopolitique conflictuel. Dans un courrier adressé au prieur de Saint-Martin-des-Champs le 12 octobre 1358, Jeanne de Navarre⁶ évoque son implication active ainsi que celle de Blanche de Navarre⁷ dans la résolution d'un conflit concernant Charles II de Navarre⁸, dit Charles le Mauvais, roi de Navarre et Jean II le Bon⁹, roi de France, puis avec le dauphin de Viennois, fils et régent du royaume de France lors de l'emprisonnement de Jean II le Bon. Le conflit naît des prétentions à la couronne du roi de Navarre et remonte à 1350 à la mort de Philippe VI. Charles de Navarre fonde sa revendication sur le fait qu'il est descendant de Louis X le Hutin par sa mère Jeanne II, fille de ce dernier. Le pouvoir des Valois est également contesté par le roi d'Angleterre, Édouard III, petit-fils de Philippe IV le Bel. Le 26 septembre 1350, Jean II le Bon les prend de court par la soudaineté de son couronnement.

Durant toute sa vie, Charles de Navarre ne va cesser de réclamer le trône de France, apparaissant comme le principal ennemi du roi de France. Il va se rendre coupable d'un forfait qui va envenimer ses relations avec Jean II le Bon : il fait assassiner le favori du roi de France, le connétable Charles de la Cerda, le 8 janvier 1354¹⁰. Ce crime est surtout motivé par la volonté de Charles de Navarre d'empêcher une paix franco-anglaise qui nuirait à ses intérêts, notamment ses prétentions sur la Champagne et sur la couronne de France. Aux yeux du roi de Navarre, Charles de la Cerda serait un personnage clé pour influencer sur le cours des tractations.

Dès 1354, à l'assassinat de Charles de la Cerda, Jeanne d'Évreux et Blanche de Navarre jouent un rôle essentiel en essayant de réconcilier Charles II de Navarre avec le roi Jean II le Bon : « Quant est de la besongne touchant nostre neveu de Navarre, nous li avons escript, et il

⁶ Jeanne d'Évreux (1310-1371), reine de France et Navarre du 5 juillet 1324 au 1^{er} février 1328 en tant qu'épouse de Charles IV le Bel.

⁷ Blanche de Navarre (1331-1398) reine de France par son mariage avec le roi Philippe de Valois. Reine de France du 29 janvier au 22 août 1350 en tant qu'épouse de Philippe VI de Valois. Fille de Philippe III et de Jeanne II de Navarre, elle est censée épouser en 1350 le futur Jean II le Bon, dont l'épouse vient de mourir de la peste noire, mais épouse finalement son père, Philippe VI de Valois, subjugué par sa beauté. Quelques mois seulement après leurs noces, Philippe VI meurt prématurément et Blanche se retrouve veuve. Accouchant en 1351 d'une fille posthume, Blanche de Navarre refuse de se remarier avec Pierre Ier de Castille et se retire dans l'important douaire que lui a accordé son défunt époux.

⁸ Charles II de Navarre, dit Charles le Mauvais, né le 10 octobre 1332 à Évreux et mort le 1^{er} janvier 1387 à Pampelune, est comte d'Évreux de 1343 à 1378 et roi de Navarre de 1349 à sa mort en 1387. Il est le fils de Philippe III de Navarre et de Jeanne III, fille du roi Louis X le Hutin.

⁹ Jean II, dit le Bon, est roi de France de 1350 à 1364. Il succède à son père Philippe VI.

¹⁰ Proche du roi, Charles de la Cerda rassemble tous ses soutiens dans l'aristocratie et détricote le parti navarrais, avec Charles de Navarre, ses proches et ses alliés. En fait, il s'agit de tous les mécontents des règnes des premiers Valois.

à nous depuis que nous ne vous veismes. Et si ont esté le seigneur de Vinay et Patroillart de Trye pardevers notre très-chière nièce la royne Blanche » (J. Froissart, 1967, pp. 404). Jeanne de Navarre envoie son serviteur, le seigneur Petroillart de Trie, rendre compte au prieur de Saint-Martin-des-Champs des démarches effectuées dans ce cadre : « mais pour ce que ce seroit trop longue chose à vous rescrire tout ce qui a esté fait, nous chargeames dès l'autre jour Patroillart de Trye à le vous dire, et il s'en chargea et nous dit qu'il le feroit ainsi » (J. Froissart, 1967, pp. 404). Ce souci de rendre compte laisser penser qu'elle n'agit pas dans cette guéguerre de sa propre initiative. On peut supposer qu'elle exécute un mandat de l'Église. Ce qui explique qu'elle prenne le soin de faire un bilan de son action. D'ailleurs, Jeanne de Navarre dit avoir été saisi par l'empereur du Saint-Empire romain germanique afin de travailler à la paix entre son « cousin » et son « neveu » :

« Prieur, sachés que quant nous sommes huy venue au disner à Nogent-l'Artaud nous avons là trouvé un chevalier de l'empereur appelé Corrat Gobli et un sien chappelain appelé monsieur Pierre de Waben, qui nous ont apportées lettres de l'empereur, par lesquelles il nous escript et prie moult acertes que que nous enduisiens et mettiens peine pardevers nostre dit neveu de avoir bonne pais de nostre très-cher cousin le régent, et nous requéroient que nous li escripsissions, et avoit créance ès dictes lettres à ceste fin. » (J. Froissart, 1967, pp. 404).

Il semble évident que le choix de Jeanne et Blanche de Navarre pour conduire les pourparlers de paix entre les deux princes n'est pas fortuit. Ce choix repose principalement sur leurs liens familiaux avec les deux protagonistes. Ce qui leur offre une proximité de fait susceptible de faciliter le bon accomplissement de cette mission et surtout d'atteindre les résultats de paix voulus par les mandants. Il s'agit de jouer sur le lien affectif et la confiance que Jeanne de Navarre, notamment, inspire aux yeux de son « neveu de Navarre » (J. Froissart, 1967, pp. 404) et son « *cousin le régent* », au moment de l'emprisonnement de Jean II le Bon (J. Froissart, 1967, pp. 404). Ce procédé n'est pas un cas isolé. Par exemple, Jeanne de Valois (1294-1352), comtesse de Hainaut, sœur de Philippe VI et mère de la reine d'Angleterre, en 1337 joue un rôle diplomatique entre son frère et son gendre, le roi d'Angleterre, Édouard III, pour préserver le Hainaut et atténuer les désastres du conflit franco-anglais qui débute¹¹.

De même, en 1439-1440, Isabelle de Portugal¹², duchesse de Bourgogne, exerce un rôle lors des négociations de paix entre la France et l'Angleterre. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon¹³, s'était déchargé du soin de ces négociations sur son épouse qui avait des liens de famille étroits avec les Lancastre par sa mère (M. Sommé, 2003, p. 343-359). Le choix de Jeanne et

¹¹ En 1339, Jeanne de Valois reçoit son gendre le roi d'Angleterre Édouard III à l'abbaye de Fontenelle et tente d'apaiser les esprits. Elle se rend à Paris auprès de son frère le roi de France Philippe VI et rencontre à Gand sa fille Philippa. Par la paix de Tournai, elle obtient une trêve des hostilités. Selon Anselme de Sainte Marie (Père Anselme), dans *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France*, l'année suivante, en 1341, elle se rend en Bavière pour y jouer le même rôle de conciliatrice entre son autre gendre Louis IV de Bavière (Louis IV du Saint Empire) et son frère Philippe VI de Valois (1725, p. 100).

¹² Isabelle de Portugal est la fille du roi Jean Ier de Portugal, la sœur du roi Édouard Ier de Portugal, l'épouse du duc de Bourgogne Philippe le Bon et la mère de Charles le Téméraire. Isabelle était la fille survivante du roi Jean Ier de Portugal et de son épouse Philippa de Lancastre. Par celle-ci, elle est l'arrière-petite-fille d'Édouard III d'Angleterre, lui-même petit-fils du roi de France, Philippe IV le Bel.

¹³ Philippe III de Bourgogne, dit Philippe le Bon (1396-1467), duc de Bourgogne de 1419 à sa mort, à la suite de l'assassinat de son père, Jean Sans Peur. Personnage majeur de la fin de la guerre de Cent Ans, son alliance dès son accession au pouvoir avec le roi d'Angleterre aboutit en 1420 à la signature du traité de Troyes.

Blanche n'est donc pas surprenant. C'est une pratique habituelle dans cette situation. Les démarches engagées par les négociatrices aboutissent à des résultats probants. Blanche de Navarre et sa tante Jeanne d'Evreux obtiennent que Jean II le Bon pardonne à Charles II de Navarre l'assassinat de Charles de la Cerda. Elles le persuadent de signer avec le roi de Navarre un traité de paix. C'est ainsi qu'est signé le traité de paix de Mantes le 22 février 1354 par les deux protagonistes. Toutefois, ce traité ne parvint à taire définitivement les tensions entre les deux princes.

En avril 1356, Jean II le Bon, outré par l'assassinat de Charles de la Cerda et de plus en plus excédé par l'agitation causée par Charles de Navarre en Champagne, entre en plein milieu d'un banquet du roi de Navarre et l'arrête. Charles est emprisonné au Louvre puis au Châtelet, avant d'être transféré à la forteresse d'Arleux, en dépit des supplications des navarrais qui réclament sa libération. Peu après, le royaume sombre dans le chaos, avec l'emprisonnement du roi de France par les Anglais à l'issue de la bataille de Poitiers, en septembre 1356. Une situation avantageuse pour Charles de Navarre qui est libéré en novembre 1356.

Profitant de l'incarcération de Jean II le Bon, les États généraux menés par Etienne Marcel et Robert le Coq prennent le pouvoir à Paris et tentent d'installer Charles de Navarre à la tête d'une monarchie contrôlée. En 1358, les campagnes se soulèvent et s'allient à Etienne Marcel. Mais le dauphin, le futur Charles V, se fait nommer régent et retourne la situation. Il dut gouverner le royaume durant la capture du roi. Il a parfaitement repris le pouvoir face aux prétentions politiques des états généraux de 1356 et 1357, à la rébellion parisienne qu'animait le prévôt des marchands Etienne Marcel et à l'hostilité permanente du roi de Navarre. À cette époque, Jeanne de Navarre adresse une correspondance au prieur de Saint-Martin-des-Champs où elle révèle avoir parlé et plusieurs fois écrit à son « *neveu* », le roi de Navarre, avec l'aval et les directives de son cousin, le régent :

« Si leur avons respondu que nous y avons mis toute la peine que nous avons pu et que encores en feriens-nous volentiers tout ce que nous pouriens et que nous li en aviens parlé et escript en plusieurs fois, mais nous ne li aviens rien dit, ne escript que ce ne fust du sceu et volenté de nostre dit cousin, ne ne feriens ores, ne autre fois, et ainssi se sont partis de nous et s'en vont par devers nostre dit neveu, ausqueux il portent lettres sur ce, sicomme il nous ont dit. Nostre-Seigneur vous ait en sa sainte garde. Escript à Chastiau-Thiéry le Vendredy dessusdit. » (J. Froissart, 1967, pp. 404-405)

Au retour de Jean II le Bon en France en 1360, après la signature du traité de Brétigny, les ambitions et l'hostilité de Charles de Navarre restent inchangées. À la mort de Jean II le Bon en 1364, le duc de Viennois est sacré roi, sous le nom Charles V, dans la même atmosphère politique. Charles de Navarre lève une puissante armée pour empêcher le sacre. Alors que la lutte avec Charles de Navarre est à son paroxysme, Charles V marche sur Vernon, où Blanche est retranchée, et négocie sa neutralité dans le conflit qui l'oppose aux Navarrais. Défait, Charles de Navarre signe, en 1365, le traité de Saint-Denis avec le roi Charles V, dans lequel il renonce à ses prétentions au trône de France. En mars 1365, avec le traité d'Avignon, les deux Charles s'accordent sur un échange : le roi de Navarre cède au roi de France ses possessions de la basse vallée de la Seine, en Normandie, places stratégiques sur la route de Paris. En échange, Charles V abandonne à son cousin la ville et la seigneurie de Montpellier.

Les victoires militaires de Charles V sur Charles de Navarre et aussi sur les Anglais, favorisent la restauration de l'autorité royale. Ce qui permet au royaume de France de sortir d'une période difficile, après les événements de 1357 et 1358. Cette nouvelle donne politique semble avoir poussé le roi de Navarre à rechercher des relations cordiales et pacifiques avec le roi de France. Dans une correspondance en date du 26 juin 1369, les reines Blanche et Jeanne nous apprennent que le roi de Navarre débarqua en Normandie après le Saint-Jean 1369 et y entama des négociations avec le roi de France qui résidait à l'abbaye de Jumièges. À ce sujet, le Sir de Charny, un des envoyés du roi de Navarre, écrit à celui-ci le 6 juillet 1369, pour l'informer que « ...monseigneur le connestable et monseigneur de Tancarville sont ordonés de venir parler à vous de par mes dames la reyne Jehanne et la reyne Blanche... » (J. Froissart, 1967, p. 500).

Médiatrices dans ces pourparlers, les reines Blanche et Jeanne écrivent au roi de Navarre pour lui demander d'attendre les messagers qu'elles envoient auprès de lui, avant d'envoyer à nouveau ses négociateurs auprès du roi de France. À en croire le courrier adressé au roi de Navarre, Jeanne et Blanche donnent des conseils ou informations susceptibles de permettre au roi de Navarre d'atteindre l'objectif de paix qu'il vise :

« De par la reyne Jehane et la reyne Blanche. Très-chers et bien amés, nous avons écrit à nostre très-cher et très-amé neveu et frère le roy de Navarre que il ne vous envoie mie par devers le roy jusques à tant que nos chers cousins le connestable et le conte de Tanquarville, messire Geuffroy de Charny et messire Robert de Lorris, lesquies nous envoyons par devers li, ayent parlé à li, et que ou cas que vous seriés partis de li avant qu'il ait nos lettres, il vous escrive hastivement que vous n'alliés en avant jusques vous aïés autres nouvelles de li : car nous pensons que, parmi ce que il li diront, il porra muer et plus certainement ordonner sa besongne à son honneur et à son profit, et nosdits messagers partiront demain à matin pour aller devers li sans nulle faute. Nostre-Seigneur vous ait en sa garde.

Escrit à Paris le XXVIè jour de juin.

A nos chers et bien amés les messagers de nostre très-cher et très-amé neveu et frère le roy de Navarre le roy de Navare venant au roy de par li. » (J. Froissart, 1967, pp. 499-500).

Charles de Navarre a tiré les leçons de l'environnement géopolitique de l'Europe occidentale de cette seconde moitié du XIV^e siècle. Constatant les victoires qui jalonnent le règne de Charles V sur l'Angleterre et que la Navarre est cernée par l'alliance franco-castillane, le roi de Navarre prend les devants et revient en France pour signer le 25 mars 1371, le traité de Vernon : Charles de Navarre, genou à terre, prête pour la première fois hommage lige à son souverain Charles V pour toutes les terres qu'il détient en France, ce qu'il avait toujours refusé, et lui promet « foi, loyauté et obéissance ». Il semble définitivement neutralisé pour la course au trône de France. Charles V use d'un stratagème pour s'attaquer à ses biens et l'en déposséder¹⁴. Ainsi, le plus résolu des ennemis de la dynastie des Valois tombe dans une déchéance qui va l'obliger, jusqu'à sa mort en 1387, à vivre d'expédients et d'emprunts.

¹⁴ En position de force, Charles V prend le prétexte d'une alliance avec les Anglais et une rumeur de complot visant à l'empoisonner pour s'attaquer aux biens du roi de Navarre. Toutes ses possessions sont attaquées

Au bout du compte, s'il est difficile, de mesurer le poids des médiatrices Jeanne et Blanche de Navarre dans la recherche de la paix entre le roi de Navarre et les rois de France, les sources soulignent, néanmoins, leur contribution active et suivie à la recherche de la paix, durant cette longue période que constitue les règnes de Jean II le Bon et Charles V, dans cette farouche opposition qui a pris les relents d'une guerre civile. Leur sollicitation par les protagonistes indique que leur apport au règlement des différends politiques n'est pas négligeable. On peut ainsi mettre à leur actif, les trêves signées, comme les résultats de leur intervention et des négociations qu'elles ont conduites. Après le règne de Charles V, le règne de son fils Charles VI est marqué par une nouvelle crise politique. Il émerge alors un autre exemple pertinent de femme agissant en faveur de la recherche de la paix : la reine Isabeau de Bavière.

2.2 La guerre civile française entre Armagnacs et Bourguignons

Isabeau de Bavière a eu une forte implication dans la recherche de relations apaisées entre les principaux acteurs politiques de son temps. La crise démentielle intermittente de Charles VI dont la première remonte à 1392 va mettre la reine Isabeau de Bavière au-devant de la scène politique en matière de gouvernance et aussi pour ramener la paix entre les factions politiques qui prétendent au pouvoir lors des « absences » du roi.

La maladie de Charles VI a placé Isabeau de Bavière dans une position de pouvoir inhabituelle. À la tête du conseil de régence mis en place pour assurer les prérogatives gouvernementales, Isabeau arbitre le conflit croissant entre les deux princes : Louis Ier, duc d'Orléans et frère du roi Charles VI et Philippe II, le duc de Bourgogne, qui sont, de fait, les plus farouches prétendants au contrôle du gouvernement. En 1401, pendant l'une des absences du roi, le duc d'Orléans installe ses propres hommes pour collecter les revenus royaux, ce qui met en colère Philippe II de Bourgogne qui, en représailles, lève une armée et menace d'entrer dans Paris. À cette époque, Isabeau intervient entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, et empêche le déclenchement d'une guerre civile. Une ordonnance royale lui donne compétence pour régler les différends politiques entre les princes de sang :

« ... la royne eust l'auctorité et gouvernement de ses enffans et du royaume, et de tous débaz qui entre les princes pourroient naistre congneust, et, appelez ceux du conseil, les peust mettre en bon accord. Si entra pour ceste envie la royne ou gouvernement, qui plus ot de confiance ou duc d'Orléans, son frère, que ou duc de Bourgoingne ... » (*Geste des nobles françoys, Op. Cit.*, chp. 81, p.109).

Le chroniqueur relève que la reine doit arbitrer et régler les différends entre les princes de lys, « mettre en bon accord » les pairs temporels du roi, aux termes d'une ordonnance de 1403. La lutte pour le contrôle du conseil royal, principal organe de gouvernement lors des « absences » du roi, prend vite des allures de guerre civile. Pour sa part, Tracy Adams dépeint Isabeau comme un diplomate talentueux qui a su naviguer à travers la politique de la cour avec aisance, grâce et charisme. Forcée d'assumer un rôle de plus en plus important dans le maintien de la paix au milieu d'une lutte de pouvoir croissante, qui va persister pendant de nombreuses

simultanément. Tout l'édifice de Charles de Navarre s'effondre en même temps que ses rêves de pouvoir. Dépossédé de ses possessions normandes et languedociennes, il ne peut plus compter que sur les ressources fiscales de la seule Navarre.

années, Isabeau réussit à jouer, au même titre que Jean Ier de Berry et Louis II de Bourbon, un rôle consensuel auprès des différentes factions de la cour, profondément divisée entre Louis d'Orléans et son oncle Philippe II de Bourgogne (T. Adams, 2011, p. 478).

Après la mort de Philippe II de Bourgogne le 27 avril 1404, son fils et successeur Jean Ier poursuit la lutte pour le contrôle du conseil de régence. Il réclame à nouveau des fonds, en compensation de la perte des revenus royaux après la mort de son père, et lève une force qui lui permet d'entrer à Paris en août 1405. La reine et le duc d'Orléans se retirent précipitamment à Melun, poursuivis par le duc de Bourgogne, qui intercepte le convoi amenant les enfants royaux à Melun. Le duc de Bourgogne renvoie immédiatement à Paris le dauphin, afin qu'il soit placé sous le contrôle de ses forces. Louis d'Orléans proteste, accusant le duc de Bourgogne du crime de lèse-majesté pour avoir ramené le dauphin au Louvre.

L'enlèvement du dauphin aggrave la crise politique qui tend inexorablement vers un affrontement armé. Le contrôle physique du dauphin, lequel incarne la légitimité royale, avec l'« absence » du roi, apparaît comme un des enjeux de cette lutte de pouvoir. La garde des enfants royaux avait été confiée à la reine en même temps que la présidence du conseil de régence, aux termes de l'ordonnance royale de 1403. Ainsi, à la mi-août 1405, des princes de sang font une coalition armée avec pour objectif de mettre hors des mains du duc de Bourgogne, le roi et ses enfants. Les armées des princes affluent vers Paris ou sillonnent déjà ses rues¹⁵. Le 26 août 1405, le roi retrouve ses esprits et convoque ses propres troupes à Paris. Les négociations entreprises par l'université de Paris, le duc de Bourbon, le roi de Sicile et le duc de Berry se soldent par des échecs. Tout le mois de septembre, chacun reste sur ses positions.

Le 10 octobre, une émeute commence à Paris entre les Bourguignons, partisans de Jean Sans Peur, et les Armagnacs, partisans de Louis d'Orléans. Devant l'aggravation de la situation, Charles VI rappelle à la reine Isabeau de Bavière son rôle de médiatrice au regard de l'ordonnance de 1403 et la charge de servir d'arbitre entre les princes. De son côté, Christine de Pizan l'implore et l'encourage à « offrir à son peuple la grâce de son intervention majestueuse » (C. de Pizan, p. 3) et éviter la guerre civile. Avec toutes ces exhortations, Isabeau décide d'assumer ses responsabilités. La reine s'engage le 12 octobre 1405 dans la médiation du conflit. L'auteur de la *Geste des nobles françoys* fait remarquer qu'Isabeau de Bavière convoque les princes de sang en conflit dans la ville de Charanton. Elle mène les négociations. Le 16, enfin, les ducs font la paix. L'après-midi, la reine entourée de tous les princes, fait son entrée à Paris. De plus, il y a des échanges de serment de paix entre les ducs royaux :

« ...la royne accompagnée du duc d'Orléans son frère. Audevant desquelx alèrent à Charanton le duc de Bourgoingne et ses frères et là jurèrent paix entreulx. Si admenèrent la royne dedens Paris ou receuz furent a grantjoye et pour seurté et ferme paix, jurèrent les duc d'Orléans et de Bourgoingne fraternité et compaignie d'armes prindrent ; et portèrent les ordres et devises l'un

¹⁵ Jean Sans Peur a transformé l'Hôtel d'Artois et ses alentours en camp retranché et ses troupes affluent autour. Louis d'Orléans, à son tour, convoque ses vassaux et alliés et masse son armée au sud-est de Paris, au-delà de la Bastille Saint-Antoine. Le duc de Berry nommé capitaine-général de Paris prend des mesures d'urgence. Sauf quatre, toutes les portes de Paris sont fermées, serrures et clés changées. Des chaînes sont tendues à travers la Seine car, parmi les bruits qui courent, on dit que des bateaux chargés d'hommes patrouillent sur la Seine pour enlever. Cf. F. Autrand, *Charles VI*, Paris, Fayard, 1995, p. 406.

de l'autre, et après leur seremens fais és... » (*Geste des nobles françoys, Op. Cit., chp. 85, p.111*).

L'incident, connu sous le nom d'« enlèvement du dauphin » manque de provoquer un grave affrontement. La médiatrice Isabeau de Bavière a réussi à éviter l'affrontement armé entre les factions. Christine de Pizan en parle comme une action salvatrice de premier plan. On comprend le triomphe, l'accueil populaire qui est réservé à la reine et aux ducs à leur retour à Paris. Lors de la signature de la paix de Chartres de 1409, le duc de Bourgogne est réintégré au sein du conseil royal après une réconciliation publique avec le nouveau duc d'Orléans¹⁶ à la cathédrale de Chartres, bien que les sujets de discorde entre les deux partis se poursuivent. L'assassinat en 1419 du duc de Bourgogne sur ordre du dauphin Charles provoque la rupture définitive entre celui-ci et la reine Isabeau de Bavière. La reine négocie dès lors avec le roi Henri V d'Angleterre, qui a profité du conflit entre les Armagnacs et les Bourguignons pour réinitialiser en 1415 la guerre de Cent Ans et entamer une conquête méthodique du Nord du royaume de France. Les tractations entre Henri V, Isabeau et les Bourguignons aboutissent en 1420 à la signature du traité de Troyes, qui prive le dauphin de ses droits au trône et promet à Henri V la couronne de France à la mort de Charles VI.

Isabeau de Bavière a apporté une contribution importante à l'apaisement de la vie politique sous Charles VI. Elle a reçu une délégation de pouvoir du roi renforçant son autorité à agir auprès des princes en faveur de la paix. De la même façon, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, associe son épouse Isabelle de Portugal à l'exercice du pouvoir et lui donne mandat d'effectuer pour son compte des ambassades ou missions dans le cadre de discussion de paix notamment avec les villes de Flandre et de Hollande qui s'étaient rebellées contre le duc¹⁷ (M. Sommé, 2003, pp. 343-359). À l'instar d'Isabelle de Portugal, Isabeau de Bavière a joué son rôle bien qu'elle n'a pas toujours pu influencer la lutte des partis. Cela est surtout lié à un contexte sociopolitique difficile et aux positions radicales des partis aristocratiques en conflit. Finalement, c'est en 1435 qu'est signé le traité d'Arras, entre le roi de France, Charles VII et le duc de Bourgogne, qui met fin à la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons.

Conclusion

L'engagement des femmes à l'époque des premiers Valois dans le domaine de la médiation et de la construction de la paix est indéniable. Les sources révèlent que les femmes sont globalement perçues comme des « artisanes de paix ». Dans cette société, on estime que les femmes ont les prédispositions et les qualités pour œuvrer à la paix. L'imaginaire médiéval considère que la recherche de la paix est une vocation naturelle de la femme. Sur la base de l'interprétation des Écritures, la femme est assimilée à la Vierge Marie. Comme La mère du Christ qui réconcilie l'humanité à la divinité par le Christ, la femme doit œuvrer à la paix dans

¹⁶ En 1407, Louis d'Orléans a été assassiné sur ordre du duc de Bourgogne, Jean Ier. Ce qui déclenche à nouveau des hostilités entre les deux partis aristocratiques.

¹⁷ En janvier 1439, la duchesse négocie à Oye près de Gravelines avec son oncle le cardinal Beaufort, évêque de Winchester, et une délégation française, les conditions d'une grande conférence qui se tint dans le même lieu en juillet suivant, pour la paix générale et la libération de Charles d'Orléans. Les échanges d'ambassadeurs et de journées de paix qu'elle a conduit ont abouti à un accord commercial ou entrecours de marchandises le 29 septembre 1439, à la libération du duc Charles d'Orléans en 1440 et à une trêve renouvelable entre l'Angleterre et la Bourgogne en 1443 (M. Sommé, 2003, pp. 343-359).

la société. Ainsi, les princesses et les reines, qui seules peuvent agir politiquement, doivent-elles s'y engager activement. Cela est perçu comme le rôle de la bonne dirigeante. Les sources offrent de nombreux témoignages de femmes effectivement engagées dans la médiation et dans la recherche de la paix dans la vie sociopolitique troublée à l'époque des premiers Valois. Ces reines et princesses apparaissent comme des médiatrices entre princes en lutte pour divers intérêts. Le choix des médiatrices est souvent fonction des liens familiaux et affectifs entre celles-ci et les protagonistes. Les sources montrent des « artisanes de paix » négociant auprès de leurs époux, gendres, frères ou neveux. Les médiatrices peuvent agir de leur propre initiative ou alors sous mandat, en l'occurrence de l'Église, de l'empereur ou du roi. Leurs actions ont souvent débouché sur la signature de traités de paix ou de trêves. Même s'il est difficile de mesurer leur poids réel dans la construction de la paix, les sources mettent néanmoins l'accent sur leur contribution active et suivie. Ainsi, "portent"-elles leur essence pacificatrice.

Sources et bibliographie

1. Sources

ANSELME de Sainte Marie (Père Anselme), 1725 et années suivantes, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France*, 9 volumes, Paris, Tome I, p. 100.

FROISSART Jean, 1967, *Œuvres de Froissart*, Tome dix-huitième, *Chroniques*, Pièces justificatives, 1319-1399, publiées par le Baron KERVYN DE LETTENHOVE, Biblio Verlag, Osnabruck, 610p.

PIZAN Christine de, *L'Épître à la reine (1405)*, 1997, Texte traduit par Thérèse Moreau et Eric Hicks, *Clio. Histoire, femmes et sociétés* [En ligne], 5, mis en ligne le 01^{er} janvier 2005, 4p.).

VALLET de Viriville, 1859, « La Geste des nobles François », dans *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Cousinot, suivie de la Chronique normande de Pierre Cochon, relatives aux règnes de Charles VI et de Charles VII, restituées à leurs auteurs et publiées pour la première fois intégralement à partir de l'an 1407, d'après les manuscrits, avec notes et développements*.

2. Bibliographie

ADAMS Tracy, 2011, « Isabeau de Bavière, le don et la politique de mécénat », *Le Moyen Age*, 2011/3, De Boeck Supérieur, Tome CXVII, pp. 475-486.

AUTRAND Françoise, 1995, *Charles VI*, Paris, Fayard, 647 p.

DUBOIS Adrien, 2004, « Femmes dans la guerre (XIVe-XVe siècles) : un rôle caché dans les sources ? », *Tabularia* [En ligne], Les femmes et les actes, mis en ligne le 09 février 2004, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/tabularia/1595>; DOI :10.4000/tabularia.1595).

GALVEZ-BEHAR Gabriel, 2009, « Le constructivisme de l'historien. Retour sur un texte de Brigitte GAÏTI », *Le mouvement social*, N°229, pp. 103-113.

GAUDE-FERRAGU Murielle, 2014, *La reine au Moyen Age. Le pouvoir au féminin, XIVe-XVe*, Paris, Tallandier, 315 p.

KOUAMENAN Djro Bilestone Roméo, N'GUESSAN Konan Parfait, 2022, « Les femmes guerrières au Moyen Age : entre conventions sociales et transgression des genres », *Revue africaine des sciences sociales*, « Penser genre, penser autrement », Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Volume 1, N°1-Juin , Site : <https://www.rass-pgpa.org/> , pp. 17-39.

PONSISH Claire, 2019, « Femmes, réconciliation et fin de conflits dans l'arc nord méditerranéen médiéval et moderne. Introduction », *e-Spania* [En ligne], 33 I juin 2019, mis en ligne le 18 juin 2019, consulté le 04 février 2022. URL : <http://journals.openedition.org/e-spania/30982>; DOI : <https://doi.org/10.4000/e-spania.30982>).

OFFENSTADT Nicolas, 2000, « Les femmes et la paix à la fin du Moyen Age : genre, discours, rites », *Le règlement des conflits au Moyen Age*, Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public, 31, pp. 317-333

SOMME Monique, 2003, « Les conseillers et collaborateurs d'Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne, au milieu du XVe siècle », In *A l'ombre du pouvoir* de Jean-Louis Kupper, Alain Marchandise (dir.), Presses universitaires de Liège, pp. 343-359

